RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'ASSOCIATION D'ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS ''CERAFEL''.

L'association d'organisations de producteurs (AOP) "CERAFEL" a demandé une extension des contributions financières aux producteurs d'artichauts, de brocolis, de choux-fleurs, de choux pommés, de haricots ½ secs, d'échalotes et de laitues iceberg de sa circonscription, aux non membres de l'AOP pour les campagnes 2018 et 2019. Ces cotisations sont destinées à financer les actions relatives à :

- la connaissance de la production et des marchés ;
- la commercialisation ;
- la promotion et la mise en valeur de la production ;
- la recherche visant à valoriser les produits ;
- des études visant à améliorer la qualité des produits ;
- la recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage de produits phytosanitaires et assurant la préservation des sols et l'amélioration de l'environnement ;
- l'utilisation de semences certifiées ;
- la santé végétale.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication du présent avis, au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension des contributions financières sollicitée par l'AOP CERAFEL pour 2018 et 2019.

Les actions et les cotisations les finançant figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : *consultationCVO-FLeg-autrescultures@agriculture.gouv.fr*

- soit par écrit à l'adresse suivante *: Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service Développement des filières et de l'emploi, Sous-Direction Filières agroalimentaires, Bureau des fruits et légumes et produits horticoles, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Association d'organisations de producteurs	CERAFEL		
Période	**2018**		
I- Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations conformément à la liste d'actions prévues à l'article 164 du règlement 1308/2013	**Producteurs adhérents d'OP membres de l'AOP**	**Producteurs indépendants**	**Total**
Connaissance de la production et des marchés			
- Financement du système de mise en vente	103 790 €	960 €	104 750 €
Commercialisation			
- Certification globalgap	2 209 631 €	18 869 €	2 228 500 €
- Dégagement de marché (segmentation, innovation, vente télématique)	160 232 €	1 368 €	161 600 €
- Promotion à la transformation	1 308 526 €	11 174 €	1 319 700 €
Actions de promotion et de mise en valeur de la production			
- Actions publi-promotionnelles	1 785 878 €	36 122 €	1 822 000 €
- Quote-part de cotisation BREIZHEUROPE (veille CE)	36 364 €	736 €	37 100 €
Participation à FRESHCOOP	2 039 €	41 €	2 080 €
Recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique			
- Recherche : comportement des variétés économes en intrants phytosanitaires	55 141 €	1 845 €	56 986 €
- Recherche : variétés économes en intrants phytosanitaires	94 555 €	3 164 €	97 719 €
Etudes visant à améliorer la qualité des produits			
- Coûts recherche VEGENOV BBV	146 425 €	5 194 €	151 619 €
Recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement			
- Recherche : enracinement des jeunes plants artichauts de semis	43 670 €	2 225 €	45 895 €
- Recherche : moyens de biocontrôle et prévisions des risques	30 256 €	1 541 €	31 797 €
- Recherche : gestion durable des maladies du plateau racinaire des Alliums	31 195 €	1 589 €	32 784 €
- Recherche : stratégie protection raisonnée	15 433 €	786 €	16 219 €
- Recherche : recherches de méthodes alternatives de protection des cultures	28 181 €	1 436 €	29 617 €
Utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits			
- Amélioration génétique OBS	298 013 €	13 537 €	311 550 €
Santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments			
- Coûts des analyses de laboratoires	49 472 €	928 €	50 400 €
- Communication, Forum phyto, Agenda Environnement-Qualité	119 555 €	2 245 €	121 800 €
Total général	**6 518 356 €**	**103 760 €**	**6 622 116 €**

Association d'organisations de producteurs	CERAFEL		
Période	**2019**		
I- Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations conformément à la liste d'actions prévues à l'article 164 du règlement 1308/2013	**Producteurs adhérents d'OP membres de l'AOP**	**Producteurs indépendants**	**Total**
Connaissance de la production et des marchés			
- Financement du système de mise en vente	97 606 €	794 €	98 400 €
Commercialisation			
- Certification globalgap	211 763 €	3 237 €	215 000 €
- Dégagement de marché (segmentation, innovation, vente télématique)	1 369 075 €	20 925 €	1 390 000 €
- Promotion à la transformation	1 175 041 €	17 959 €	1 193 000 €
Actions de promotion et de mise en valeur de la production			
- Actions publi-promotionnelles	1 750 776 €	19 224 €	1 770 000 €
- Quote-part de cotisation BREIZHEUROPE (veille CE)	34 026 €	374 €	34 400 €
Participation à FRESHCOOP	2 127 €	23 €	2 150 €
Recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique			
- Recherche : comportement des variétés économes en intrants phytosanitaires	56 219 €	767 €	56 986 €
- Recherche : variétés économes en intrants phytosanitaires	96 405 €	1 314 €	97 719 €
- Recherche : nutrition des plantes			
Etudes visant à améliorer la qualité des produits			
- Coûts recherche VEGENOV BBV	149 562 €	2 057 €	151 619 €
Recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement			
- Recherche : enracinement des jeunes plants artichauts de semis	45 102 €	793 €	45 895 €
- Recherche : moyens de biocontrôle et prévisions des risques	31 248 €	549 €	31 797 €
- Recherche : gestion durable des maladies du plateau racinaire des Alliums	32 217 €	566 €	32 783 €
- Recherche : stratégie protection raisonnée	15 939 €	280 €	16 219 €
- Recherche : recherches de méthodes alternatives de protection des cultures	29 105 €	512 €	29 617 €
Utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits			
- Amélioration génétique OBS	306 551 €	4 999 €	311 550 €
Santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments			
- Coûts des analyses de laboratoires	45 206 €	445 €	45 651 €
- Communication, Forum phyto, Agenda Environnement-Qualité	120 218 €	1 182 €	121 400 €
Total général	**5 568 186 €**	**76 000 €**	**5 644 186 €**

II- Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

Les cotisations sont prélevées tout au long de l'année **pour les producteurs qui ont préalablement signé un contrat avec l'AOP CERAFEL,** et qui s'astreignent à une déclaration trimestrielle des quantités commercialisées.

Pour tous les autres producteurs, un appel de cotisations est transmis en fin de campagne de commercialisation. Les cotisations sont calculées à partir des surfaces déclarées et/ou d'une estimation des surfaces.

En cas de désaccord avec les estimations effectuées par le CERAFEL, les producteurs concernés fournissent une attestation de leur centre de gestion.